



Compte rendu du 6^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne »

- 14 février 2022, Salle des pêcheurs - Commune de Vaires-sur-Marne -

Étaient présents ou représentés,

Monsieur Benoît Chevron, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 du Bois de Vaires
Madame Emma Abreu, conseillère départementale de Seine-et-Marne, Canton de Villeparisis
Monsieur Emmanuel Berrod, référent biodiversité, Direction de l'Eau, de l'Environnement, et de l'Agriculture, conseil départemental de Seine-et-Marne
Madame Colette Boissot, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne – en VISIO
Monsieur Frédéric Paris, Conseiller technique, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne – en VISIO
Madame Laurence Audibert, adjointe déléguée au cadre de vie, à l'environnement et à l'urbanisme à la commune de Pomponne, conseillère communautaire CAMG,
Monsieur Rémy Vilcoq, adjoint délégué au patrimoine, à l'environnement, aux espaces verts, commune de Vaires-sur-Marne
Monsieur Clément Guillemot, Directeur de cabinet, Commune de Vaires-sur-Marne
Madame Elodie Gauthier, Responsable des espaces verts, Mairie de Vaires-sur-Marne
Monsieur Olivier Renault, chargé de projet agriculture et forêt, Agence Régionale de la Biodiversité
Monsieur Sébastien Ciprian, chargé d'environnement & procédures agences tram train et Grand Paris, responsable pôle biodiversité, SNCF réseau
Monsieur Philippe Gavelle, président de la fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur Maxime Lesimple, responsable technique, fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Madame Françoise Bénard, Comité Départemental de la randonnée
Monsieur André Caillaud, Comité Départemental de la randonnée
Monsieur Jacques Dumand, Président de la Luciole vairoise et administrateur chez FNE 77
Madame Stéphanie Dewitte, adjointe au chef du Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels, DDT 77
Madame Jessica Stonina, Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité, DDT 77
Monsieur Pierre Lecareux, Technicien en Gestion d'Espaces Naturels et Aménagements Paysagers, AEV
Madame Fanny Guez, chargée de mission Natura 2000, AEV
Monsieur Franz Barth, Responsable de la Mission Environnement, RNR, Natura 2000
Monsieur Jean Vallée, chargé de mission territorial Seine-et-Marne, AEV



Ordre du jour :

INTRODUCTION

Mot du Président

Rappels sur Natura 2000

LE SITE NATURA 2000 DU BOIS DE VAIRES-SUR-MARNE

Situation du bois de Vaires-sur-Marne

Historique du site - Intervention de Jacques DUMAND, Président Luciole Vairoise

Présentation de l'AEV

INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES

Description des espèces de la ZSC

Études et suivis écologiques - Intervention de Pierre LECAREUX (AEV) et Jacques DUMAND (Président Luciole Vairoise)

ENGAGEMENTS NATURA 2000

Types d'engagements

Contrats Natura 2000 - Intervention de Pierre LECAREUX, AEV

Charte Natura 2000

COMMUNICATION

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 - Intervention de Jessica STONINA, DDT 77

PROJET D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 - Intervention de Pierre LECAREUX, AEV

A VENIR

Introduction

Le Président du Comité de pilotage, Monsieur Benoît Chevron, ouvre la séance en remerciant la Mairie de Vaires-sur-Marne d'accueillir cette instance. Il remercie également l'ensemble des participants pour leur présence, et l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France pour l'organisation de ce COPIL.

Un tour de table permet ensuite à chacun de se présenter.

Rémy Vilcocq excuse la Maire qui n'a pas pu se libérer et nous informe qu'il la représente.

Monsieur Chevron laisse ensuite la parole à Fanny Guez, chargée de mission pour l'animation du site Natura 2000 à l'AEV. Les supports de présentation sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaives/documents-a-telecharger>. et sur <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bois-de-vaives-sur-marne-a3864.html>

La chargée de mission Natura 2000 se présente et indique que l'AEV anime trois sites Natura 2000, le site des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny (6 033 ha), le site des boucles de la Marne (2 641 ha), et le site du bois de Vaires-sur-Marne (96 ha), pour lequel le COPIL est réuni ce jour. La chargée de mission divise ainsi son temps entre ces 3 sites.

Fanny Guez déroule ensuite l'ordre du jour.



La chargée de mission Natura 2000 rappelle les grands principes de Natura 2000, le contexte et les enjeux du territoire du bois de Vaires (cf. présentation en ligne).

Échanges

Emma Abreu questionne sur la périodicité des COPIL, qui semblent assez espacés.

Benoît Chevron indique que l'espacement des derniers COPIL est dû notamment aux changements qu'il y a pu avoir sur le poste de chargée de mission Natura 2000 ces dernières années, et répond que l'objectif est d'avoir un COPIL par an.

Le site Natura 2000 du bois de Vaires-sur-Marne

La chargée de mission Natura 2000 présente brièvement le périmètre du bois. Celui-ci est constitué de 3 parties, une de 55 ha gérée par la commune de Vaires-sur-Marne, aménagée pour l'accueil du public, une de 13 ha en propriété régionale, au niveau du bois du gué de Launay sur la commune de Pomponne, et une troisième de 28 ha sur le bois du marais, également sur la commune de Pomponne, 25 ha étant propriété régionale et 3 ha, propriété de la SNCF.

Fanny Guez laisse ensuite la parole à Jacques Dumand qui revient sur l'historique du site.

Jacques Dumand indique que le site a été un parc animalier avec des mouflons de Corse, dont la fermeture définitive a eu lieu en 1997. Après la tempête de 1999, une étude faune/flore a été réalisée sur 2 ans. L'association de la réserve naturelle a ensuite assuré le suivi pendant 11 ans, puis a demandé à l'AEV d'assurer la gestion, car elle ne pouvait plus assurer le suivi et la gestion pour le Bois du Marais.

Aujourd'hui, l'association de la luciole vairoise organise des activités avec les écoles, et des suivis faune/flore ainsi que des sorties nature avec des bénévoles.

Échanges

Laurence Audibert préférerait une appellation « bois de Vaires et Pomponne » pour ce site.

Inventaires et suivis naturalistes

La chargée de mission Natura 2000 décrit les espèces et l'habitat qui valent la désignation du site puis passe ensuite la parole à Pierre Lecareux pour la présentation des différentes études écologiques qui ont eu lieu sur le site depuis 2005 (cf : présentation en ligne).

L'étude réalisée par le CIAE 2015 a notamment mis en avant d'autres habitats d'intérêt communautaire dont l'Aulnaies à hautes herbes qui est considérée comme prioritaire. L'AEV reste à la disposition des membres du COPIL s'ils souhaitent plus d'informations sur ces études.

Pierre Lecareux présente ensuite les suivis écologiques des amphibiens avec 5 grandes conclusions :

- Absence de triton crêté,
- Présence uniforme des tritons palmés sur l'ensemble du site,



- Augmentation du nombre de tritons palmés dans les nouvelles mares,
- Présence ponctuelle de tritons ponctués et de tritons alpestres,
- Diversité et nombre de tritons plus important dans les mares forestières que dans la mégaphorbiaie.

Il présente ensuite le suivi des Pic noir et Pic mar, réalisé par l'AEV. Les populations de Pic noir et mar sont équitablement réparties sur l'ensemble du massif et elles semblent stables en nombre d'individus.

La parole est ensuite laissée à Jacques Dumand qui présente les suivis de l'association. Il observe que les sites comportent une avifaune plus riche qu'il y a quelques années avec la présence de plusieurs espèces intéressantes (Pic noir, Pic mar, Torcol fourmilier, Gorgebleue à miroir). Un suivi des populations de pics est effectué chaque année. 6 espèces de pics ont été inventoriées dans le Bois de Vaires. L'objectif étant de vérifier que les îlots de sénescence mis en place ont un impact sur la biodiversité.

Échanges

La Gorgebleue à miroir a été observée au niveau du Golf de Torcy il y a quelques années. Elle a quitté le site suite à un fort dérangement lors de travaux. De grandes roselières sont présentes à proximité immédiate du site Natura 2000 et ne peuvent pas être prospectées car situées sur un terrain privé. Laurence Audibert indique qu'elle pourra se renseigner auprès du propriétaire pour obtenir une autorisation de passage.

Une communication importante est à faire concernant la conservation du bois sénescant sur le site, car elle choque les riverains.

Jacques Dumand indique que cette communication pourrait être réalisée par l'intermédiaire des associations (articles, communication auprès des élèves...).

Un autre site abrite l'Ædicnème criard, une espèce déterminante Natura 2000, à proximité de l'étang de Vaires sur le site de l'ancienne « centrale thermique ». Des naissances d'Ædicnèmes criards ont été observées dans le secteur, sur une zone où des constructions sont prévues à moyen terme.

Il serait intéressant de voir avec la CA PVM ce qu'il pourrait être fait sur ce site.

La fédération de pêche de Seine-et-Marne demande si des suivis piscicoles sont réalisés sur le site car le réseau hydrographique et de zones humides peut-être favorable à des espèces non déterminantes, mais intéressantes (Lamproie, Brochet).

L'AEV ne réalise pas de suivis piscicoles, en revanche, des suivis sont réalisés par la luciole vairoise sur le gué de Launay sous le pont où se forme une réserve d'eau en période sèche. La fédération de pêche indique qu'il pourrait être intéressant de rechercher la présence de Lamproie de Planer sur les cours d'eau intermittents, ainsi que le Chabot fluviatile, qui peuvent potentiellement utiliser ce type de milieux.



L'AEV précise que les suivis sont principalement orientés sur les espèces et les habitats ayant permis la désignation du site Natura 2000, mais ne s'y cantonne pas. L'anguille a été observée à plusieurs reprises dans le Gué de Launay.

Jacques Dumand indique qu'il existe de nombreuses espèces d'orchidées sur le site Natura 2000. Bien que non inscrites dans les annexes de la directive « Habitat, Faune, et Flore », ces espèces sont protégées et à forte valeur écologique (déterminantes ZNIEFF). La luciole vairoise demande pourquoi ce patrimoine n'est pas plus mis en avant.

Pierre Lecareux précise qu'il est difficile de trouver un juste équilibre entre la mise en avant d'une espèce et sa protection. En effet, si les orchidées sont trop mises en avant, les risques de cueillette intempestive sont augmentés. En revanche, en absence de sensibilisation, les risques de piétinements peuvent être élevés.

Les orchidées sont présentes à proximité de la mégaphorbiaie. Pierre Lecareux indique qu'il préfère ne pas faciliter l'approche des stations d'orchidées jugées fragiles, tout en permettant une sensibilisation par l'organisation, par la Luciole vairoise, de sorties ponctuelles pour permettre au grand public de découvrir ces espèces.

Il pourrait être envisagé de laisser une barrière de ronces pour empêcher le public d'accéder à ces zones et d'intervenir en faveur des orchidées en maintenant le périmètre en milieu ouvert.

Elodie Gauthier de la commune de Vaires s'interroge sur la possibilité de placer une information en entrée de site pour informer le public de la présence des espèces intéressantes et promouvoir les actions menées, car le site reste peu connu de ce point de vue. Des panneaux d'informations pourront également être disposés aux entrées du site.

Des travaux de réouverture ont été effectués aux abords des chemins. Laurence Audibert signale que ces travaux ont interpellé les riverains qui les ont rapportés à leurs élus principalement par l'intermédiaire de l'outil « voisins vigilants ».

Les membres de Corando 77 tiennent à souligner l'importance de ces coupes, sans communication préalable. Les élus demandent qu'à l'avenir l'information soit transmise afin que les riverains puissent connaître la finalité de telles interventions.

De manière plus globale, il semble nécessaire d'améliorer la communication en amont de projets pour éviter les incompréhensions des riverains. Une attention particulière sera prise concernant cette requête et l'information sur les travaux de grande ampleur sera diffusée aux mairies en amont.

Laurence Audibert avertit sur des pollutions qui interviennent régulièrement au niveau du quartier de la Pomponnette dans le ru du gué de Launay.

Avec la densification de la zone urbaine de la Pomponnette une problématique de rejets d'eaux usées dans le ru du gué de Launay a émergé. Il a été relevé un problème d'assainissement et une étude avec utilisation de fumées a été commandée. Cette étude a révélé la non-conformité de certaines maisons. La commune et l'agglomération sont au courant, et ont pris contact avec VEOLIA qui s'est engagé à mettre l'ensemble du réseau en conformité. Une pollution aux hydrocarbures a été constatée il y a quelques années, et les



déchets présents dans les eaux usées sont très régulièrement retrouvés dans le ru. Elle indique que de nombreux nouveaux riverains se sont installés sur la commune, et qu'une réunion publique, et/ou une information dans la feuille communale afin de présenter Natura 2000 et les actions mises en œuvre est nécessaire.

L'AEV et Benoît Chevron indiquent que les informations seront envoyées à la commune de Pomponne pour diffusion.

Laurence Audibert indique qu'elle fera remonter l'information en conseil communautaire (CA Marne & Gondoire).

La fédération de pêche de Seine-et-Marne s'interroge sur d'éventuels projets d'aménagement d'ouvrage hydraulique pour restaurer la continuité.

L'AEV indique qu'aucune étude globale sur le sujet n'a été engagée. Un entretien est réalisé chaque année au niveau des ouvrages pour retirer les embâcles. Sébastien Ciprian de SNCF réseau précise qu'une étude Biotope a été commandée sur les ouvrages de la LGV. Les données pourront être transmises à l'AEV. Certaines actions pourraient être mises en place par la SNCF.

La CA de Marne et Gondoire a mandatée il y a 2 ans l'association de l'AVEN du Grand Voyeux pour réaliser une étude sur les zones humides sur l'ensemble du bassin versant.

Un projet de liaison entre Dhuis et la Marne est actuellement en cours de réalisation. Il traverserait les voies SNCF au niveau du pont de Vaires.

Engagements Natura 2000

La chargée de mission Natura 2000 présente brièvement le type d'engagements possible sur le site (contrats forestiers, et non agricoles et non forestiers ; charte Natura 2000). Elle rappelle que son rôle est d'aider à la constitution des dossiers.

Elle précise la provenance des fonds pour les engagements rémunérés (en partie européens (FEADER), avec une contrepartie provenant de l'État, ou de la Région, et parfois d'autofinancement pour les collectivités).

La chargée de mission Natura 2000 laisse ensuite la parole à Pierre Lecareux qui établit un état des lieux des différents contrats en cours et en projet :

- Réouverture de mares en 2017 sur la propriété régionale du Bois-de-Vaires :

L'objectif de ce contrat était de restaurer un réseau de trois mares intra-forestières sur une surface totale de 250 m².

En 2017, ces mares étaient refermées et envasées et n'étaient plus favorables au support du cycle de vie du Triton crêté. Cette espèce n'a pas été observée depuis plus de 10 ans sur le site alors qu'elle est bien représentée au nord sur le bois de Brou. Il s'agissait donc d'étendre le réseau de mare du bois régional de Vaires et de créer une liaison avec celui du bois de Brou pour favoriser le retour du Triton crêté sur le bois de Vaires-sur-Marne.

- Fauche de la mégaphorbiaie depuis 2016 sur la propriété régionale du Bois-de-Vaires :



Dans le secteur aval du bassin versant du ruisseau du gué de Launay (ru de Venante dans la littérature), à proximité de sa confluence avec la Marne, se trouve une importante zone humide et un habitat d'intérêt communautaire notamment à l'origine de sa désignation en tant que Zone Spéciale de Conservation (au titre de la Directive Européenne Habitats) : la mégaphorbiaie eutrophe du Bois de Vaires. Il s'agit dès lors d'entretenir cet espace afin de le maintenir ouvert. Il convient également de limiter la prolifération de l'Aster à feuilles de saule, à l'origine de l'étouffement partiel du milieu.

L'objectif des travaux est de maintenir le bon état écologique la mégaphorbiaie eutrophe. Jusqu'en 2019 était réalisé un fauchage régulier par intervention mécanique sur 1 tiers différent de la zone chaque année. la fauche de végétation est réalisée avec exportation. Cette méthode ne se justifiait plus après 2019 du fait de la lente recolonisation de l'Aster. La méthodologie a été revue en 2019. Un relevé GPS des zones colonisées par les asters a été effectué pour adapter la typologie des travaux. Ces zones ont été ciblées pour une intervention manuelle à partir de 2021.

- Dégagement du ru du gué de Launay (ru de Venante dans la littérature) prévu pour 2022 :

Ces travaux visent à limiter l'embroussaillage de la mégaphorbiaie eutrophe en affinant le traitement de l'Aster à feuilles de saule qui ne peut pas être mécanisé sur les berges, et permettra de restaurer différents biotopes. Un peu d'arrachage manuel de solidage sera également réalisé sur les berges

De plus, la bonne conservation de la mégaphorbiaie nécessite l'abattage d'arbres venant dégrader sa structure et sa composition, ainsi que la bonne continuité hydraulique du ru. Les arbres seront façonnés et mis en piles afin de recréer des abris propices à de nombreuses espèces présentes sur cet espace.

Les interventions seront localisées sur les lisières et le long du ru ce qui n'est pas prévu dans le contrat N2000 qui court depuis 2016 sur la mégaphorbiaie.

- Extension de la mégaphorbiaie prévu pour 2022 :

L'opération consiste à abattre l'ensemble du jeune peuplement de peuplier venant refermer et dégrader la mégaphorbiaie. Initialement, la majorité des arbres devaient être abattus et mis en andain au bord de la parcelle, tandis que d'autres auraient été annelés de manière à la faire mourir et ainsi laissé du bois mort sur pied au bénéfice de l'entomofaune présente sur site.

Pierre Lecareux a indiqué qu'il était également envisagé de réaliser une exploitation forestière de ces arbres, de concours avec les services de l'ONF, pour mieux valoriser tous ces bois. La solution technique doit être validée par la mairie de Vaires-sur-Marne, notamment la possibilité d'obtenir un arrêté de voirie sur le chemin du gué de Launay et de permettre le stationnement temporaire d'un camion sur cette chaussée.

Si cette option est sélectionnée, l'abattage du peuplement de peuplier ne passera pas par un contrat Natura 2000.

Échanges



Pierre Lecareux indique que le contrat pour les mares qui a été mis en place n'a pas permis la colonisation de ces mares par le triton crêté. Des travaux de restauration/création de mares sont à prévoir dans des zones plus sèches du site, qui seront plus propices à cette espèce. En effet, les secteurs où se trouvent actuellement les mares sont inondés durant plusieurs mois en hiver, ce qui est délétère pour le triton crêté qui se cache sous terre pendant la saison froide.

Rémy Vilcoq questionne sur l'historique de gestion du site Natura 2000 et l'existence de contrats Natura 2000 en dehors des sites situés sur le foncier régional. Il s'interroge également sur la possibilité de mutualiser les interventions en termes de gestion, lors du passage d'une entreprise sur les propriétés régionales puis sur les propriétés communales.

Benoît Chevron indique qu'il n'est pas possible qu'une entreprise réalisant des interventions pour l'AEV sur le foncier régional puisse exercer une opération de gestion sur la partie communale. Il est possible et souhaitable en revanche d'échanger en amont des projets et de mutualiser les connaissances, les services s'y emploieront.

Rémy Vilcoq interroge sur les financements Natura 2000.

Jessica Stonina précise qu'il est possible de contractualiser sur des opérations qui visent les espèces cibles et précise qu'un document de gestion est nécessaire pour pouvoir bénéficier de financements Natura 2000.

Frédéric Paris répond également que la communauté d'agglomération est prête à échanger avec les acteurs sur des possibilités de financements. Emmanuel Berrod ajoute que le Département doit participer à des financements au titre de la gestion des bois communaux.

Charte N2000 :

L'animatrice Natura 2000 rappelle que la charte a été signée par la commune de Vaires-sur-Marne avec un engagement sur 54 ha en 2018.

En 2020, l'AEV a signé la charte pour les propriétés régionales qu'elle a en gestion.

Communication :

Il existe un site internet permettant de retrouver tous les éléments qui concerne le site : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires>

Une page internet spécifique à ce site Natura 2000 est également disponible sur le site de la DRIEAT Île-de-France <http://www.drieie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bois-de-vaires-sur-marne-a3864.html>. La DRIEAT a mis à jour les fiches synthétiques de présentation des sites Natura 2000 en Île-de-France en 2019.

Évaluation des incidences :

Fanny Guez donne la parole à Jessica Stonina, chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité à la DDT, qui présente les grands principes de l'évaluation des incidences (cf. présentation en ligne).



En voici un résumé transmis par la DDT77 :

« Les évaluations des incidences Natura 2000 permettent de concilier les activités humaines avec la préservation des espèces et des habitats qui ont permis la désignation des sites Natura 2000 en les prenant en compte dès la conception du projet.

Les projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 sont soit :

- *les projets soumis à une autorisation/déclaration au titre d'une autre procédure (Loi sur l'eau, autorisation environnementale, permis de construire, document de planification, ICPE, évènement sportif ou festif...). Ces projets figurent sur la [liste nationale](#) ou la [liste locale 1](#). Ces projets doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences qu'ils soient en site ou hors site sauf quand le périmètre est défini dans les listes (50m, 500m, 1km).*
- *les projets soumis au régime d'autorisation propre à Natura 2000 lorsqu'ils sont prévus en tout ou partie à l'intérieur des sites Natura 2000 (aménagement forestier, retournement de prairies, installations dans un cours d'eau constituant un obstacle, consolidation ou protection des berges, travaux en zone humide ou marais, arrachage de haie, création de sentier pédestre, équestre ou cycliste...). Ces projets sont listés dans la [liste locale 2](#).*

De plus, il existe une "clause filet" qui permet au Préfet de soumettre à EIN un projet/événement/document (...) non listé dans les listes locales et nationale et qui pourrait avoir un impact significatif sur les espèces ou les habitats d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences est réalisée par le porteur de projet et est instruite par le service instructeur de l'autorisation/déclaration.

Le dossier d'évaluation des incidences est composé de 4 parties :

- *Description du projet et la vérification de la présence des espèces et des habitats ayant permis la désignation des sites Natura 2000 situés à proximité sur le périmètre élargi du projet ;*
- *Évaluation des impacts potentiels du projet sur les habitats et les espèces ;*
- *Proposition de mesures d'évitement ou de réduction des impacts potentiels (adaptation calendaire, déplacement du projet, suivi par un écologue...);*
- *Conclusion sur la significativité des incidences. Si des incidences persistent le projet ne sera pas autorisé sauf s'il y a une raison impérative d'intérêt public majeur et/ou une absence de solution alternative et/ou la présence de mesures compensatoire.*

Le dossier d'évaluation des incidences peut être simplifié ou complet, c'est à dire que l'évaluation est proportionnée à l'importance du projet et à ses incidences potentielles sur la conservation des habitats et espèces présentes sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s). Pour les projets qui auront des incidences faibles sur le milieu naturel et que celles-ci sont limitées dans le temps et dans l'espace, une évaluation simplifiée peut-être réalisée.



Les porteurs de projet peuvent se rapprocher de l'animateur du/des site(s) Natura 2000 concerné(s) et des services de la Direction Départementale des Territoires pour les aider dans la constitution de leur dossier.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site Natura 2000 de la Seine-et-Marne](#) ».

Projet d'extension du site Natura 2000

Pierre Lecareux reprend la parole afin de présenter les arguments en faveur d'une extension du site Natura 2000 du bois de Vaires au bois de Brou. Il présente le périmètre d'intérêt sur le bois de brou, périmètre, en totalité propriété régionale, et indique la présence du triton crêté, de la mégaphorbiaie eutrophe, et de vieux bois de chêne sénescents qui favorise la présence du Grand capricorne. Il indique également que les mesures de gestion actuelles de l'AEV tendent à favoriser les espèces et l'habitat qui valent la désignation du site du bois de Vaires.

Échanges

Le CD77 demande si les parcelles envisagées pour l'extension du site sont propriétés de l'AEV. L'AEV répond que le périmètre envisagé tel que défini à l'heure actuelle n'inclut que les propriétés régionales. Actuellement, le site est clôturé sur la partie sud du Bois, pour 180 ha. Benoît Chevron précise qu'en cas d'extension du site, le bois de Brou sera géré à l'identique du bois de Vaires, et qu'il n'y aura en aucun cas une mise sous cloche. Le site sera accessible au public.

Laurence Audibert précise que le propriétaire d'un bois adjacent au site Natura 2000 actuel, cherche à le céder (succession) et demande si la région pourrait le racheter pour l'intégrer dans l'extension du site.

Programme prévisionnel d'actions

Les différentes actions prévues sur le poste de chargée de mission Natura 2000 ZSC Bois de Vaires pour l'année 2022, ont été déroulées et ainsi mises à la connaissance des membres du COPIL.

Sortie Terrain

Une sortie terrain sur le site a été proposée aux membres du COPIL. Une quinzaine de personnes était présente. Cette sortie a eu lieu sur la partie qui correspond au bois du Marais. La visite nous a permis de voir une partie de la mégaphorbiaie, et l'importance que commence à prendre la roselière autour de certaines mares. Nous avons également pu visualiser le débroussaillage qui a eu lieu autour du ru et le dégagement des bordures de chemins forestiers.



Annexe 1 : liste complète des invités au Comité de pilotage

Poste	NOM	Prénom	Établissement
Préfet	BEFFRE	Lionel	Préfecture de Seine-et-Marne
Directrice	GAY	Emmanuelle	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)- Île-de-France
Directeur	JECHOUX	Vincent	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne
Directrice IDF	CHARMET	Magalie	Office français de la biodiversité (OFB)
Directeur	GOULOUZELLE	Eric	Office national des forêts
Responsable Environnement	LAUER	Marine	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
Directrice générale	ROCARD	Sandrine	Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
Président	JACQUEMARD	Jean-Robert	Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne
Présidente	DETRY	Elisabeth	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nord Seine et Marne
Présidente	PECRESSE	Valérie	Conseil Régional d'Île-de-France
Conseiller régional	CHEVRON	Benoît	Conseil Régional d'Île-de-France
Président	PARIGI	Jean-François	Conseil départemental de Seine et Marne
Directeur	DENIOT	Christophe	Direction Générale des Services départementaux - Seine-et-Marne
Président	GEOFFROY	Guy	Association des maires et présidents d'intercommunalités de Seine-et-Marne
Maire	JARDIN	Edmonde	Hotel de Ville de Vaires-sur-Marne
Adjoint délégué au patrimoine, à l'environnement, aux espaces verts, à la propreté, à la mobilité et à la prévention et gestion des risques naturels	VILCOQ	Rémy	Hotel de Ville de Vaires-sur-Marne
Maire	BRUNET	Arnaud	Hotel de Ville De Pomponne
Président	LE LAY-FELZINE	Guillaume	Communauté d'Agglomération Vallée de la Marne
Directeur Aménagement durable	LEHART	Luc	Communauté d'Agglomération Vallée de la Marne
Conseiller technique auprès du cabinet du Président	PARIS	Frédéric	Communauté d'Agglomération Vallée de la Marne
Directrice Environnement et développement durable	RAPAILLE	Fabienne	Communauté d'Agglomération Vallée de la Marne
Président	MICHEL	Jean-Paul	Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Chargée de mission Espaces naturels	DUQUESNOY	Alice	Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire



Président	LALLEMAND	Luc	SNCF Réseau
Président	HILLAIRET	Christophe	Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France
Président	GAVELLE	Philippe	Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Président	CHEVRON	Benoît	Fédération départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne
Président	MONTOYA	Frédéric	Comité Départemental de la Randonnée
	BRUNEAU	Bernard	Nature Environnement 77
Président	DUMAND	Jacques	La Luciole vairoise
Président	LALOI	David	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France (DRIEE)
Présidente	DESCHIENS	Sophie	Agence régionale de la biodiversité
Président	BRAYER	Philippe	Syndicat interdépartemental de la Propriété privée rurale SIPPR Ile de France
Présidente	Christine	ROLLARD	OPIE
Responsable de la délégation	MAGNE	Jean-François	Délégation LPO Île-de-France
Directeur	HENDOUX	Frédéric	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)
Président	HUET	Francis	Comité Départemental Olympique et Sportif (MCDOS) Seine-et-Marne